

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 30 Juin 2017 à 20 h 30**

Date de la convocation : 21/062017

Date d'affichage : 21/06/2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	16	22

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/06/2017

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise - Mme Joëlle LYONNET – M. PADET René – M. JONINON Pierre- Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. BOULOGNE Jérôme - M. GALICHET Éric – Mme GOUPY Janine - Mme TISSOT Françoise –M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile - Mme OLIVIER Irène - Mr YENIL Étienne - Mr THOMAS André -

M. BOIGNE Alain a donné pouvoir à M. PADET René

M. JACQUET Jacky a donné pouvoir à M. GALICHET Éric

Mme CHABANNE Christelle a donné pouvoir à M. JONINON Pierre

Mme DURON Josette a donné pouvoir Mme FERRE Odile

Mme GARNIER Michèle a donné pouvoir M. BOULOGNE Jérôme

Mme BOULIN Nicole a donné pouvoir Mr THOMAS André

Excusé : M. BERTRAND Jérémy

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRIOMPHE Christine

➤ *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13/06/2017*

Monsieur René PADET fait remarquer que la réunion sur le planning des salles est à 18h30 et non à 19h.

Le compte rendu est approuvé à 21 voix pour et 1 abstention.

❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

1. Désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune de Balbigny en vue des élections sénatoriales

Le dimanche 24 septembre 2017 aura lieu les élections sénatoriales, quatre sénateurs du département de la Loire seront élus par les grands électeurs.

Le conseil municipal doit désigner pour aller voter aux élections sénatoriales 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Proclamation des votes :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : vingt-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : un
- d. Nombre de votes blancs : zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] vingt-et-un

LISTE CANDIDATE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LISTE GILLES DUPIN	21	7	4
Monsieur DUPIN Gilles
Madame DUFOUR Françoise
Monsieur PADET René
Madame TRIOMPHE Christine
Monsieur GALICHET Éric
Madame LYONNET Joëlle
Monsieur JONINON Pierre
Suppléants :
Madame CHABANNE Christelle
Monsieur PONCET Marc
Madame GOUPY Janine
Monsieur BOULOGNE Jérôme

2. Rapport de la CLECT

RAPPEL

Par délibération du 22 mars 2017, le conseil communautaire a validé des attributions de compensation provisoires. Cette délibération a permis de verser des acomptes sur les attributions de compensation aux communes de la Communauté de Communes de Balbigny.

CONTENU –

- 1) La CLECT qui s'est réunie le 7 juin 2017 propose, dans son rapport joint à la présente délibération de fixer les attributions de compensation aux communes de l'ex communauté de Communes de Balbigny selon le tableau ci-dessous :

Communes	Attribution de compensation annuelle	Attribution de compensation mensuelle
Balbigny	681 045	56 754
Bussières	259 539	21 628
Epercieux-St-P.	227 610	18 968
Mizérieux	77 400	6 450
Néronde	96 776	8 065
Nervieux	298 364	24 864
Pinay	55 125	4 594
Ste-Agathe-en-D.	8 672	723
Ste-Colombe-sur-G.	141 368	11 781
St-Cyr-de-V.	22 831	1 903
Saint-Jodard	54 010	4 501
St-Marcel-de-F.	176 828	14 736
Violay	447 255	37 271
TOTAL	2 546 823	212 235

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée

- De valider le rapport de la CLECT du 7 juin 2017, validant ainsi le montant des attributions de compensation à verser par la Communauté de Communes de Forez-Est aux 13 communes de l'ex Communauté de Communes de Balbigny

VOTE

Oùï cet exposé, le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité.

3. Convention de dépôt de billetterie sur la saison culturelle de Balbigny avec la communauté de communes de Forez Est

Le mandant confie au mandataire la billetterie dénommée Saison culturelle de Balbigny et l'autorise à vendre en son nom les billets par le biais de sa solution de billetterie.

Le mandat précisera le contingent de billets dédiés au mandataire.

Le mandataire s'engage à respecter les tarifs fixés par le mandant.

La convention conclue entre les deux parties sera valable 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Oùï cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de dépôt de billetterie sur la saison culturelle de Balbigny avec la communauté de communes de Forez Est.

Madame Joëlle Lyonnet présente aux membres du conseil municipal le spectacle du 18/11/17 de la comédie de Saint-Étienne organisé à salle Concillon dont l'intitulé est «point d'interrogation ». Soixante places seront vendues. Le coût du spectacle s'élève à 500 € H.T.

Le retour à la Comédie à Saint-Étienne sera le mercredi 17/01/18 à 19h00 pour le spectacle « L'imparfait ».

Tout public 20 places + 1 gratuite.

Approuvé à l'unanimité.

4. Convention avec l'association ABCinéma pour la réfection visiophonique de l'Espace Lumière

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la réfection complète de l'Espace Lumière est un projet acté pour l'année 2018 et fait l'objet de demandes de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes et de l'État.

Le matériel visiophonique du cinéma a un besoin impérieux d'être changé.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Les travaux s'élèvent à 20 679.20 € HT. Les sommes seront avancées par la Mairie de Balbigny avant d'être remboursées par l'association ABCinéma.

Ouï cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec l'association ABCinéma pour la réfection visiophonique de l'Espace Lumière.

5. Demande de subvention auprès de la communauté de communes de Forez Est pour l'acquisition d'un véhicule électrique avec plateau au titre du Plan Climat Énergie Territorial

Vu l'engagement de la communauté de communes de Forez Est,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter la communauté de communes de Forez Est au titre du Plan Climat Énergie Territorial pour l'acquisition d'un véhicule électrique avec plateau dont le montant est de 33 890 € HT.

Ouï cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la communauté de communes de Forez Est pour l'acquisition d'un véhicule électrique avec plateau au titre du Plan Climat Énergie Territorial.

QUESTIONS DIVERSES

Cinéma : subvention du sénateur Maurice Vincent pour les travaux de réfection de l'Espace Lumière.

Nadine Chavanerin : à compter du 01 juillet, elle prendra le poste de DGS à la Mairie d'Espaly Saint-Marcel

Marie Gervais Goutaillier : départ des services communaux pour la Mairie de Montbrison

Cérémonie du 14 juillet : rendez-vous à 11h au monument aux morts

Marchés d'été 14/21/28 juillet : de 19h à 22h

Travaux Concillon/rue du Nord/ Four à Chaux : trottoirs gauche bordures posées.

Groupe scolaire réunion lundi 03 juillet 2017 à 9h30

La séance du jour est levée à 22h00.

Le Maire,
Gilles DUPIN